



Conseil économique et social

Distr. générale
8 avril 2021
Français
Original : anglais

Session de 2021

23 juillet 2020-22 juillet 2021

Point 14 de l'ordre du jour

**Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance
aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions
spécialisées et les organismes internationaux associés
à l'Organisation des Nations Unies**

**Informations présentées par les institutions spécialisées
et les autres organismes des Nations Unies sur les activités
qu'ils mènent pour assurer l'application de la Déclaration
sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples
coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes
internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies**

Rapport du Président du Conseil

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	2
II. Appui apporté aux territoires non autonomes par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies	2
A. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	3
B. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	8
C. Fonds monétaire international	8
D. Forum des îles du Pacifique	9
E. Programme des Nations Unies pour le développement	12
F. Programme des Nations Unies pour l'environnement	14
G. Office des Nations Unies contre la drogue et le crime	15
H. Union postale universelle	17



I. Introduction

1. Dans sa résolution 2021/2, le Conseil économique et social a prié sa présidence de rester en relation étroite avec la présidence du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux s'agissant de ces questions et de lui rendre compte à ce sujet.

2. Au paragraphe 7 de sa résolution 75/104, intitulée « Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies », l'Assemblée générale a prié les institutions spécialisées et les autres organismes des Nations Unies, ainsi que les organisations internationales et régionales, d'examiner la situation dans chaque territoire non autonome de façon à prendre des mesures appropriées pour y accélérer les progrès dans les secteurs économique et social. Au paragraphe 21, elle a félicité le Conseil de ses délibérations sur la question, et l'a prié de continuer d'intensifier sa coopération avec le Comité spécial en vue de mettre au point des mesures appropriées pour mieux coordonner les politiques et les activités des institutions spécialisées et des autres organismes des Nations Unies visant à appliquer les résolutions de l'Assemblée sur la question. Au paragraphe 12 de sa résolution 75/103, l'Assemblée a encouragé les institutions spécialisées et autres organismes des Nations Unies ainsi que les organisations régionales à continuer d'apporter une assistance aux territoires non autonomes touchés par les ouragans, phénomènes naturels et autres phénomènes météorologiques extrêmes et à élaborer des programmes adaptés visant à appuyer les mesures de secours ainsi que les efforts de relèvement et de reconstruction, et prié le Secrétaire général de lui faire rapport sur la question.

3. Les 17 territoires ci-après relèvent du Comité spécial : Anguilla, Bermudes, Gibraltar, Guam, Îles Caïmanes, Îles Falkland (Malvinas), Îles Turques et Caïques, Îles Vierges américaines, Îles Vierges britanniques, Montserrat, Nouvelle-Calédonie, Pitcairn, Polynésie française, Sahara occidental, Sainte-Hélène, Samoa américaines et Tokélaou¹. On trouvera ci-après les informations présentées en réponse à la demande faite aux institutions spécialisées et aux organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies de rendre compte de leurs activités relatives à ces territoires.

II. Appui apporté aux territoires non autonomes par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies

4. Des réponses ont été reçues de 15 organismes des Nations Unies et d'une organisation internationale. La CNUCED, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le Fonds international de développement agricole, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation maritime internationale, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, l'Organisation mondiale du commerce et l'Union internationale des télécommunications ont indiqué ne pas avoir d'informations à présenter sur la question. Selon les renseignements communiqués, au cours de la période considérée, les huit organismes indiqués ci-après ont continué d'apporter un appui aux peuples des territoires non autonomes, en application des résolutions et

¹ La souveraineté sur les îles Falkland (Malvinas) fait l'objet d'un différend entre le Gouvernement de l'Argentine et le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

décisions pertinentes de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et du Comité spécial.

A. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

5. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a fourni les informations ci-après, en application des résolutions pertinentes de l'Organisation, notamment la résolution [75/104](#) de l'Assemblée.

6. La CEPALC a précisé qu'elle s'était attachée à répondre aux besoins découlant de la vulnérabilité des territoires non autonomes aux changements climatiques ainsi qu'aux phénomènes environnementaux et catastrophes naturelles connexes. Un soutien a également été apporté aux efforts qu'ils fournissaient en matière de développement durable dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa).

7. Les territoires non autonomes des Caraïbes font toujours face à des problèmes de développement comparables à ceux rencontrés par l'ensemble des membres de la sous-région, dont les principales caractéristiques, en tant que petits États insulaires en développement, sont d'importantes vulnérabilités économiques, sociales et environnementales et de faibles niveaux de résilience. Ils font également face à une dette publique croissante et à des difficultés budgétaires coûteuses, qui engendrent des taux d'intérêt élevés et font reculer l'investissement local. En outre, leurs faibles capacités techniques et institutionnelles ont fragilisé l'action menée pour mettre en place une gouvernance plus efficace et ont eu un impact sur leur capacité à fournir une gamme de services sociaux afin de répondre aux besoins croissants de leurs populations vulnérables.

1. Appui à l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030

8. L'année dernière, la Commission a continué d'axer son soutien aux territoires sur le développement des capacités et l'assistance technique, dans le cadre du Programme 2030 et en tenant compte des problèmes uniques des territoires. Les ateliers et activités de formation en présentiel ont toutefois été fortement réduits en raison des restrictions imposées aux déplacements et aux rassemblements en 2020 par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

9. La CEPALC a toutefois continué à parrainer des activités de renforcement des capacités régulièrement organisées en ligne sous forme de formations et d'ateliers ainsi que des espaces virtuels de rencontres et d'échange d'information entre pairs dans le cadre de réseaux de praticiens. Les membres associés ont été invités à participer à ces activités. À titre d'exemple, un atelier de deux jours sur le renforcement de la résilience dans les Caraïbes grâce à la protection sociale universelle en vue de ne laisser personne de côté a été organisé en ligne les 6 et 7 octobre 2020, dans le cadre de la Conférence régionale sur le développement social de l'Amérique latine et des Caraïbes de la CEPALC, en partenariat avec l'Organisation internationale du Travail, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains et le Dispositif d'assurance catastrophes naturelles pour les Caraïbes. Il s'agissait d'aider les décideurs politiques à mieux comprendre les systèmes de protection sociale universelle et complète, de faciliter l'échange de connaissances et de bonnes pratiques en vue de promouvoir une compréhension commune du développement social pour tous dans le cadre du Programme 2030 et des objectifs de développement durable, de favoriser la conception et la mise en œuvre de mesures de relèvement socialement inclusives dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et d'encourager l'application du Programme régional pour un

développement social inclusif dans les Caraïbes. Anguilla, les Îles Caïmanes, les Îles Vierges britanniques et Montserrat y ont participé.

10. Les membres associés ont également continué à tirer profit des projets mis en œuvre par la Commission en vue de faire progresser la réalisation des objectifs de développement durable, même si les activités ont été considérablement réduites en 2020 en raison de la pandémie de COVID-19. Il demeure indispensable de renforcer les capacités de collecte et d'analyse de données afin de faciliter la prise de décision fondée sur des données d'observation et d'assurer un suivi et une évaluation efficaces de la réalisation des objectifs. La Commission a donc continué de fournir un soutien prioritaire dans ces domaines.

11. À cet égard, la CEPALC a continué d'aider les Îles Vierges britanniques à concevoir leur plan de développement durable au cours de l'année 2020. Des consultations avec les principales parties prenantes au sein de l'administration et de la société civile sont en cours, et un projet de plan définitif est attendu en juin 2021. Une attention particulière sera également accordée au renforcement des capacités de production et de diffusion des statistiques officielles, au profit du développement territorial, afin d'améliorer la capacité du Territoire à rendre compte des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs. À cette fin, les Îles Vierges britanniques ont participé à la formation en ligne sur la planification des politiques fondées sur des données probantes en faveur du développement durable dans les Caraïbes, organisée par la Commission le 10 décembre 2020.

2. Évaluation de l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur les Caraïbes

12. La CEPALC a mené des travaux de recherche et d'analyse approfondies concernant les conséquences économiques et sociales de la pandémie de COVID-19 sur les économies et les populations des Caraïbes. L'analyse a porté sur les membres associés suivants : Anguilla, Bermudes, Îles Caïmans, Îles Turques et Caïques, Îles Vierges américaines, Îles Vierges britanniques et Montserrat. Ces conséquences ont été décrites en détail dans au moins deux grandes publications du siège sous-régional de la CEPALC pour les Caraïbes, l'une portant sur une approche du développement durable axée sur l'être humain après la pandémie de COVID-19 dans les Caraïbes², et l'autre sur le financement de la résilience des Caraïbes face à la pandémie de COVID-19³.

13. Sous la direction de sa Secrétaire exécutive, la Commission a également organisé en 2020 une série de réunions de haut niveau consacrées aux Caraïbes avec les ministres des secteurs qui jouent un rôle essentiel dans la lutte nationale, territoriale et régionale contre la COVID-19, plus particulièrement les ministres chargés des finances, des questions de genre, du développement social, des données, de la coopération Sud-Sud et des technologies de l'information et des communications.

14. À titre d'exemple, le 8 avril 2020, la CEPALC et ONU-Femmes ont organisé une réunion d'information à l'intention des ministres et des autorités de haut niveau qui participaient aux mécanismes de promotion des femmes en Amérique latine et dans les Caraïbes, afin d'examiner les mesures à prendre face à la pandémie de COVID-19 compte tenu des questions de genre. Cette manifestation a réuni des représentants de 29 membres de la région, dont Anguilla, les Îles Turques et Caïques et les Îles Vierges britanniques en qualité de membres associés. La CEPALC a présenté un document sur l'aggravation, due à la pandémie de COVID-19, de la crise

² Disponible à l'adresse suivante : www.cepal.org/en/node/52477.

³ Disponible à l'adresse suivante : www.cepal.org/en/publications/46629-case-financing-caribbean-resilience-building-face-covid-19-pandemic.

des soins en Amérique latine et dans les Caraïbes⁴, ainsi qu'une cartographie des initiatives prises par les gouvernements des pays d'Amérique latine et des Caraïbes pour prendre en compte les dimensions de genre de la pandémie. La séance avait pour thèmes centraux l'aggravation des inégalités dans la répartition des tâches liées aux soins à apporter dans le contexte de l'isolement social, et la multiplication des cas de violences physiques, psychologiques et économiques commises contre les femmes à cause du confinement à domicile. L'importance de la Stratégie de Montevideo dans la mise en œuvre de l'Agenda régional pour l'égalité des sexes dans le cadre du développement durable à l'horizon 2030 et de l'Engagement de Santiago du Chili en tant qu'instruments régionaux traduisant une approche globale des mesures de riposte à la pandémie a été soulignée. Des informations ont été communiquées sur les principales initiatives prises dans des domaines tels que la prévention de la violence à l'égard des femmes, la promotion de la coresponsabilité des soins et la protection des emplois et des revenus des femmes. Compte tenu de ce qui précède, la CEPALC est en passe d'intégrer les initiatives gouvernementales sur l'égalité femmes-hommes dans l'Observatoire de la COVID-19 en Amérique latine et dans les Caraïbes et d'élargir son champ d'action pour faire participer les membres associés, et continuera de promouvoir les possibilités de dialogue et de coopération à l'échelle régionale afin de favoriser une riposte à la crise qui soit coordonnée et tienne compte de la dimension de genre.

15. Le 21 avril 2020, une réunion virtuelle sur le rôle des ministères du développement social face à la pandémie de COVID-19 dans les Caraïbes, à laquelle ont participé les ministres et secrétaires concernés de 18 membres des Caraïbes, dont Anguilla, les Îles Turques et Caïques, les Îles Vierges américaines et Montserrat, en qualité de membres associés, s'est tenue dans le cadre de la Conférence régionale sur le développement social de l'Amérique latine et des Caraïbes. La réunion a été l'occasion d'analyser les principaux enjeux socioéconomiques et les priorités en matière de protection sociale, les difficultés et les défis suscités par la crise, les enseignements à retenir et les besoins de coopération.

16. Le 28 avril, la réunion virtuelle des ministres des finances consacrée aux conséquences économiques de la pandémie de COVID-19 dans les Caraïbes a rassemblé les premiers ministres ou chefs de gouvernements, les ministres, les Secrétaires d'État aux finances et d'autres responsables de haut niveau de 16 membres des Caraïbes, dont Anguilla, les Îles Caïmanes, les Îles Vierges américaines, les Îles Vierges britanniques et Montserrat en qualité de membres associés. Les participants se sont dits préoccupés par la situation économique très vulnérable à laquelle sont confrontés les pays et territoires de la sous-région et ont exhorté la CEPALC à soutenir leurs efforts visant à dialoguer avec la communauté internationale afin d'obtenir un meilleur accès aux subventions et aux financements à des conditions favorables, étant donné leur incapacité à assurer le service de la dette dans les circonstances actuelles. La réunion a également été l'occasion d'examiner les propositions d'allègement de la dette et d'autres mesures de lutte contre les effets de la pandémie, notamment les propositions de la commission visant à renforcer la résilience et à réduire la dette au moyen de l'Initiative pour un allègement de la dette en contrepartie de l'adoption de mesures d'adaptation aux changements climatiques et la création d'un fonds de résilience des Caraïbes, en vue de créer un mécanisme de désendettement coordonné à l'échelle mondiale et comportant une composante climatique pour résoudre le problème du surendettement mondial au moyen de suspensions et de moratoires de la dette.

⁴ Disponible à l'adresse suivante : www.cepal.org/en/publications/45352-covid-19-pandemic-exacerbating-care-crisis-latin-america-and-caribbean.

17. Les ministres et les décideurs de haut niveau des Caraïbes se sont fortement investis dans les réunions susmentionnées. Les 14 membres associés ont été invités à participer aux réunions, et leurs contributions ont donné lieu à des échanges fructueux.

3. Participation aux réunions des organes subsidiaires et aux réunions intergouvernementales de la Commission

18. Des efforts particuliers sont faits pour faciliter la participation des membres associés aux réunions de la Commission. Les réunions les plus importantes de 2020 ont été la vingt-huitième session du Comité pour le développement et la coopération des Caraïbes, qui est l'organe intergouvernemental subsidiaire de la CEPALC chargé de superviser les questions de développement intéressant les Caraïbes, et la trente-huitième session de la Commission. Les deux sessions se sont tenues en ligne, sous la direction de Saint-Vincent-et-les-Grenadines et du Costa Rica. Tous les membres associés ont été invités à y participer. Les Îles Vierges britanniques, qui exercent la vice-présidence, et Montserrat, qui occupe le poste de Rapporteur, pour des mandats de deux ans, font actuellement partie du bureau du Comité.

19. À la trente-huitième session de la CEPALC, qui s'est tenue en ligne du 26 au 28 octobre 2020, les pays et territoires des Caraïbes ont connu un niveau de représentation historique, avec 43 États membres et neuf membres associés, dont les premiers ministres ou chefs de gouvernement et d'autres représentants gouvernementaux de haut niveau des Bermudes, des Îles Caïmanes, des Îles Vierges américaines, des Îles Vierges britanniques et de Montserrat. Les défis propres aux Caraïbes ont été passés en revue dans le but de reconstruire en mieux.

20. En outre, il est également important de souligner la participation des membres associés à la dix-neuvième réunion du Comité exécutif de la Conférence statistique des Amériques de la CEPALC, qui se tiendra en ligne du 25 au 27 août 2020. Des représentants des bureaux de statistique de 47 États membres et membres associés, dont Anguilla, les Bermudes, les Îles Caïmanes, les Îles Turques et Caïques, les Îles Vierges britanniques et Montserrat, se sont dits conscients du rôle que jouaient les statistiques officielles dans l'élaboration de politiques publiques visant à atténuer les effets de l'urgence sanitaire provoquée par la COVID-19 et dans la reprise économique après la pandémie. Au cours de la réunion, les participants ont félicité les bureaux statistiques et d'autres organismes chargés de produire des statistiques officielles pour les diverses mesures prises en vue d'assurer la continuité de la production statistique pendant la pandémie, et les ont encouragés à recenser les innovations et les bonnes pratiques mises en œuvre pendant cette période qui pourraient être adoptées de manière permanente afin de renforcer l'efficacité des activités statistiques et la qualité des statistiques officielles.

21. La sixième réunion de la Table ronde des Caraïbes sur le développement, organisée par le siège sous-régional de la CEPALC pour les Caraïbes, s'est tenue le 10 septembre 2020. La priorité a été donnée aux conséquences économiques et financières de la pandémie de COVID-19 sur la sous-région et à l'examen de stratégies visant à renforcer la résilience économique et environnementale afin de réduire la vulnérabilité de ces petites îles.

22. La septième Conférence ministérielle sur la société de l'information en Amérique latine et dans les Caraïbes organisée en ligne par la CEPALC et le Gouvernement équatorien du 23 au 26 novembre 2020, a réuni Anguilla, les Bermudes, les Îles Vierges britanniques et Montserrat en qualité de membres associés. Les participants ont approuvé le Plan d'action dans le domaine du numérique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, qui comprend huit domaines d'action et une section

consacrée à la lutte contre la pandémie de COVID-19 et la relance économique et qui prévoit la réalisation de 39 objectifs au cours des deux prochaines années.

23. Le 11 décembre 2020, dans le cadre du Comité de coopération Sud-Sud de la CEPALC, la réunion du Groupe d'experts sur l'évaluation de la coopération Sud-Sud dans les Caraïbes dans le contexte de la reprise après la pandémie a réuni 22 membres, dont les Îles Vierges britanniques et Montserrat en qualité de membres associés, ainsi que le Secrétariat de la Communauté des Caraïbes et le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud. La Commission a présenté les principales conclusions de l'évaluation de la coopération Sud-Sud réalisée dans certains pays des Caraïbes, à savoir la Barbade et la Jamaïque, qui a servi de base à l'examen des progrès que la coopération Sud-Sud, la coopération triangulaire et la coopération entre les petits États insulaires en développement ont permis d'accomplir et à l'importance qui leur est accordée, et étudié comment poursuivre leur consolidation stratégique et leur développement dans le cadre du programme de relèvement économique et social après la pandémie.

24. Les Îles Vierges britanniques ont été élues à la présidence de la Conférence régionale sur le développement social de l'Amérique latine et des Caraïbes en 2019 et ont contribué aux préparatifs de la quatrième réunion des Présidents de la Conférence régionale, qui s'est tenue le 13 janvier 2021 et qui a rassemblé 30 États membres et sept membres associés, dont Anguilla, les Bermudes, les Îles Caïmanes, les Îles Turques et Caïques et les Îles Vierges britanniques, et au cours de laquelle les participants ont confirmé leur engagement en faveur du programme régional pour un développement social inclusif pour faire face à la crise actuelle et avancer vers une reprise portuese de changement fondée sur l'égalité.

25. Au cours des dernières années, la CEPALC a continué d'observer une augmentation considérable de la participation des membres associés à ses réunions et travaux. D'ailleurs, une manifestation spéciale de haut niveau sur les questions que les membres associés de la Commission estiment prioritaires a été organisée en marge de la quatrième réunion du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable, tenue en ligne du 15 au 18 mars 2021. Cette réunion s'est déroulée sous la direction des Îles Vierges britanniques, qui assuraient la vice-présidence du Comité pour le développement et la coopération des Caraïbes. Le représentant de la présidence actuelle et la Secrétaire exécutive de la CEPALC y ont participé. Cette prise en compte des intérêts et des préoccupations des membres associés fait partie de la stratégie dite « Les Caraïbes d'abord » (El Caribe primero), qui vise à accorder une attention particulière aux défis uniques auxquels les petits pays et territoires vulnérables de la sous-région font face. Le siège sous-régional de la Commission a continué de promouvoir une collaboration plus étroite avec les membres associés et a fait tout son possible pour apporter un soutien concret à ces territoires.

4. Assistance technique spéciale

26. La CEPALC a continué d'offrir des formations sur l'évaluation des dommages et des pertes et sur la gestion des risques de catastrophe, afin de renforcer les capacités autochtones des pays et territoires des Caraïbes à intégrer la prévention, l'estimation et la réduction des risques dans leurs plans d'investissements publics et programmes de développement durable.

27. La Commission a également accordé une attention particulière aux préoccupations croissantes exprimées par les pays et territoires des Caraïbes orientales concernant les effets nuisibles de la sargasse sur la santé des eaux côtières et des plages, qui sont des zones d'une importance capitale pour le secteur du tourisme dont dépendent ces économies de services. Les travaux de recherche menés sur

l'incidence de la sargasse sur la sous-région ont été retardés en raison de la pandémie de COVID-19, mais la CEPALC reste déterminée à achever cette tâche.

5. Soutien aux activités de recherche et à l'analyse des données

28. Enfin, la Commission a continué à faire tout son possible pour répondre aux demandes de ses membres associés visant à ce qu'elle inclue davantage de données sur les territoires dans ses publications phares. Les résultats économiques de certains membres associés sont déjà couverts dans les publications annuelles du siège sous-régional intitulées « Economic Survey of the Caribbean » et « Preliminary Overview of the Economies of Latin America and the Caribbean ». Des efforts continueront d'être faits pour que d'autres études et publications couvrent ces sujets.

B. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

29. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a présenté les informations ci-après.

30. En leur qualité de membres associés, la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française et les Samoa américaines ont participé par le passé à des réunions intergouvernementales organisées pour les petits États insulaires en développement, dont les examens des Orientations de Samoa et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement. La Nouvelle-Calédonie fournit une contribution annuelle au Fonds d'affectation spéciale pour le Pacifique afin de promouvoir la participation des pays du Pacifique aux travaux de la Commission. La Polynésie française a participé au Forum Asie-Pacifique pour le développement durable qui s'est tenu en ligne à Bangkok du 23 au 26 mars 2021. La CESAP est en contact avec les responsables de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française au sujet de leur participation au Forum sur le développement durable du Pacifique en octobre 2021.

31. Le rapport de 2020 sur le développement des pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers et les ressources océaniques au service du développement durable des petits États insulaires en développement comprend des données sur les membres associés que sont Guam, la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française et les Samoa américaines, ainsi que des recommandations en matière de politique touristique qui peuvent leur être utiles.

C. Fonds monétaire international

32. Le Fonds monétaire international (FMI) a présenté les informations ci-après.

33. Les activités du FMI dans les territoires dépendants d'un État membre ne sont qu'un des aspects de ses interactions avec cet État. Il est rare de trouver des évaluations portant sur les questions qui intéressent spécifiquement ces territoires. Le FMI ne peut donc communiquer qu'un volume d'informations restreint.

34. Au cours de l'exercice 2021, les 27 missions ci-après⁵ ont été effectuées dans des territoires non autonomes :

a) Anguilla : des missions relatives au développement des capacités sur les cadres budgétaires à moyen terme (6 juillet 2020), la préparation du budget et la gestion des dépenses publiques (13 juillet), le droit fiscal (3 août), la loi et les prix

⁵ Les documents issus de ces missions n'ont pas été rendus publics.

nationaux (16 novembre) et la mobilisation des recettes (6 juillet et 21 septembre 2020 et 18 janvier 2021) ;

b) Bermudes : des missions relatives au développement des capacités sur la balance des paiements et la balance commerciale (6 juillet 2020), la préparation du budget et la gestion des dépenses publiques (3 août) et la mobilisation des recettes (18 janvier 2021) ;

c) Îles Caïmanes : une mission relative au développement des capacités sur la stabilité financière (19 avril 2021) ;

d) Îles Turques et Caïques : des missions relatives au développement des capacités sur la stabilité financière (23 et 30 novembre 2020), les statistiques sur les prix à la consommation et à la production (1^{er} février 2021), la réglementation et la supervision (1^{er} mars), la préparation du budget et la gestion des dépenses publiques (29 mars) et la mobilisation des recettes (10 août et 16 novembre 2020 ainsi que 8 mars et 12 avril 2021) ;

e) Îles Vierges britanniques : des missions relatives au développement des capacités sur la préparation du budget et la gestion des dépenses publiques (7 septembre 2020 et 1^{er} février 2021) et la stabilité financière (7 septembre 2020) ;

f) Montserrat : des missions relatives au renforcement des capacités sur la préparation du budget et la gestion des dépenses publiques (23 novembre 2020), le droit fiscal (7 septembre) et la mobilisation des recettes (5 et 19 octobre).

D. Forum des îles du Pacifique

35. Le secrétariat du Forum des îles du Pacifique a fourni les informations ci-après.

1. Statut au sein du Forum

36. La Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie sont des membres à part entière du Forum des îles du Pacifique, tandis que les Tokélaou en sont un membre associé et que les Samoa américaines et Guam ont le statut d'observateur.

2. Évolution récente de la situation en Nouvelle-Calédonie

37. Depuis 1990, le Forum des îles du Pacifique soutient les actions menées en faveur de l'autodétermination en Nouvelle-Calédonie conformément aux Accords de Matignon et de Nouméa, notamment dans le cadre d'un comité ministériel du Forum. À ce jour, le Comité a effectué neuf missions en Nouvelle-Calédonie pour surveiller la mise en œuvre des accords, la plus récente s'étant déroulée à l'occasion du référendum sur l'indépendance organisé en 2018.

38. En raison de la pandémie de COVID-19, le Comité ministériel du Forum n'a pas pu se déplacer afin d'observer le référendum du 4 octobre 2020 (reporté du 6 septembre en raison de la pandémie). À l'invitation de la France, le Forum a néanmoins déployé une mission d'observation composée de dignitaires en représentation diplomatique en Nouvelle-Calédonie et chargée de surveiller les activités du jour du scrutin uniquement.

39. Dans l'ensemble, l'équipe du Forum a été satisfaite du déroulement et des modalités du référendum qu'elle a jugé libre, équitable et transparent.

3. Problèmes environnementaux auxquels se heurtent les territoires non autonomes

Polynésie française

40. L'élévation du niveau de la mer menace les populations côtières. La majeure partie de la ville de Papeete est située à une altitude oscillant entre 0 et 15 mètre(s). Un lagon peu profond l'encercle dont le bord extérieur est couvert de plages côtières.

41. Le blanchissement des coraux menace les activités de pêche et les obstacles naturels que constituent les récifs face aux violentes tempêtes. Cette dégradation des récifs coralliens du pays a provoqué une contraction de la population des poissons du lagon et de l'ensemble de la chaîne alimentaire océanique. Ces conditions affectent la pêche de subsistance du territoire de même que les exportations des produits halieutiques.

Nouvelle-Calédonie

42. Le récif barrière de la Nouvelle-Calédonie est la deuxième plus grande double barrière de corail au monde. La plus grande partie du récif est jugée en bonne santé. Toutefois, les menaces qui pèsent sur ses espèces marines ont amené la Puissance administrante à proposer, en janvier 2002, son inscription sur la liste des sites du patrimoine mondial de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. La santé du récif est surveillée par 13 comités locaux de gestion. Toutefois, l'intensification de l'érosion provoquée par les inondations cycloniques se poursuit sous l'effet de l'élévation des températures maritimes et de la perte d'habitats côtiers.

Les Tokélaou

43. L'élévation du niveau de la mer menace les habitations humaines et l'agriculture de subsistance, particulièrement les habitations du territoire plat et bas des Tokélaou. Les petits îlots ont déjà disparu et les îlots plus grands sont à présent menacés. Les Tokélaou ne présentent aucune hauteur pouvant abriter la population d'une hausse du niveau de la mer, et le sol, mélange de corail et de sable, peut soutenir la croissance de quelques cultures seulement comme le fruit à pain, la noix de coco, le pandanus, le taro géant des marais et la banane. À mesure qu'il empiète sur les îlots plus grands, l'océan y accroît la salinité des sols qui sont déjà pauvres et dont l'érosion a déjà éliminé plusieurs espèces végétales.

44. La hausse des températures menace la santé humaine et l'approvisionnement en eau des Tokélaou. Le réchauffement mondial y accroît les températures déjà chaudes du climat, au point d'affecter la santé des populations, en particulier la santé des malades respiratoires et des jeunes et des personnes âgées qui risquent de se détériorer. Le climat plus chaud accentue également les périodes de sécheresse où la pénurie d'eau douce s'aggrave toujours plus.

45. La pêche de subsistance dépend de la santé des coraux. La hausse des températures océaniques, le blanchissement des coraux et l'acidification des océans ont fait baisser la population des coraux des lagons qui encerclent les îles des Tokélaou. En outre, les conditions climatiques extrêmes ont contribué à la disparition de plusieurs espèces halieutiques du lagon.

4. Effets des catastrophes naturelles, telles que les ouragans et les éruptions volcaniques, et d'autres problèmes environnementaux, tels que l'érosion des plages et des côtes et la sécheresse

Nouvelle-Calédonie

46. La Nouvelle-Calédonie doit s'atteler à la tâche particulièrement difficile de devoir renforcer la résistance et la résilience aux cyclones tropicaux. En 2021, un phénomène rare s'est produit : trois cyclones tropicaux (Lucas, Bina et Ana) se sont formés simultanément à proximité de la Nouvelle-Calédonie, qui a été directement touchée par le cyclone Lucas. Ces fortes tempêtes susceptibles de causer des dommages irréversibles frappent depuis longtemps l'archipel, mais elles tendent aujourd'hui à être plus violentes et se produisent en dehors de la saison cyclonique normale.

5. Moyens d'aider ces territoires à lutter contre le trafic de drogues, le blanchiment d'argent et d'autres activités illégales et criminelles

47. En tant que membres du Forum des îles du Pacifique, la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie sont parties aux déclarations et arrangements existants du Forum en matière de sécurité. La Déclaration de Boe sur la sécurité régionale de 2018 étend le concept de sécurité aux problèmes de la sécurité transnationale comme le trafic de drogue et le blanchiment d'argent. Au titre des déclarations en matière de sécurité, la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie obtiendront un appui dans les domaines de l'élaboration des politiques, du développement des capacités et de l'échange d'informations sur le trafic de drogue, le blanchiment d'argent et d'autres activités criminelles illégales dans la région.

48. Les dirigeants du Forum des îles du Pacifique ont approuvé le plan d'action de la Déclaration de Boe lorsqu'ils se sont réunis aux Tuvalu en août 2019. Le plan d'action fournit des mesures précises à mettre en œuvre dans six domaines d'intervention stratégiques, dont la criminalité transnationale, l'aide humanitaire et les secours en cas de catastrophe.

49. La Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie sont toutes deux membres de l'organisation Pacific Islands Chiefs of Police et sont à ce titre tenues informées des débats que ladite organisation tient et des conseils qu'elle dispense sur les problèmes de la drogue, du blanchiment d'argent et des autres activités criminelles illicites dans la région.

50. Les deux territoires sont également membres de la Pacific Immigration Development Community, ce qui leur donne accès aux initiatives de développement des capacités axées sur la gestion des frontières et la lutte contre la criminalité comme le trafic de drogue et le blanchiment d'argent.

51. La Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie sont membres de l'Organisation douanière d'Océanie, dont le programme pour le maintien de l'ordre et la sécurité aux frontières est une tribune d'échanges continus pour traiter les problèmes correspondants touchant l'ensemble de la région et pour veiller à ce que ses membres tirent profit d'initiatives régionales mutuellement avantageuses et y contribuent. Le programme vise les objectifs suivants :

a) Accroître la sécurité de la chaîne d'approvisionnement internationale de bout en bout en introduisant une approche équilibrée des mesures de sécurité et de facilitation pour préserver les cargaisons qui entrent ou qui quittent un territoire douanier de toutes manipulations ou ingérences criminelles ; accorder des facilités aux acteurs commerciaux en règle ; améliorer la protection qu'assurent les contrôles aux frontières et resserrer la coopération entre les acteurs douaniers et commerciaux ;

b) Jouer un rôle essentiel dans la lutte contre le crime organisé grâce aux informations et compétences que détiennent les douanes sur la circulation des biens et du fret en vue d'effectuer des contrôles douaniers plus rapides et mieux ciblés qui facilitent le commerce légitime tout en renforçant les exigences de sécurité, ainsi que grâce à l'amélioration de la transparence qui dissuade les acteurs de la chaîne d'approvisionnement international de tout détournement illicite, criminel et terroriste.

6. Exploitation illégale des ressources marines et d'autres ressources naturelles des territoires et nécessité d'utiliser ces ressources au profit de ces territoires

52. L'Agence des pêches du Forum des îles du Pacifique compte 17 membres, dont les Tokélaou. Les Tokélaou participent également au système de contingentement des jours de pêche des parties à l'Accord de Nauru concernant la coopération dans la gestion des pêches d'intérêt commun. L'Agence aide ses membres à gérer de manière durable leurs ressources halieutiques qui se trouvent dans leur zone économique exclusive de 200 milles. Cet appui comprend des activités de suivi, de contrôle et de surveillance destinées à renforcer les capacités nationales et la solidarité régionale en vue de prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée dans le Pacifique.

53. Le système de contingentement des jours de pêche susmentionné a considérablement réduit les possibilités d'activités illicites, non déclarées et non réglementées grâce à un système de gestion de la pêche à la senne coulissante. La stratégie de suivi, de contrôle et de surveillance de l'Agence et des parties à l'Accord de Nauru a été élaborée afin d'atténuer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, dont les membres de l'Agence sont le fer de lance. En outre, le système de contingentement des jours de pêche a contribué à accroître les recettes de la pêche au thon, qui sont passées d'environ 60 millions de dollars en 2010 à 500 millions en 2018.

54. Malgré l'augmentation des revenus que le système a généré pour les parties à l'Accord de Nauru, y compris les Tokélaou, la pêche illicite, non déclarée et non réglementée persiste et la valeur des prises illégales est estimée à plus de 600 millions de dollars par an. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour combattre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée dans la région, et les membres de l'Agence, y compris les Tokélaou, prennent les devants pour faire avancer ces travaux.

E. Programme des Nations Unies pour le développement

55. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a fourni les informations ci-après.

1. Pacifique

Les Tokélaou

56. Bien qu'il n'y ait pas eu de cas confirmé de COVID-19 aux Tokélaou au moment de la rédaction du présent rapport, les conséquences socio-économiques se sont fait lourdement sentir en raison d'une réduction très forte des envois de fonds et des revenus du tourisme, qui constituaient l'épine dorsale de l'économie.

57. Le bureau multipays du PNUD au Samoa a soutenu la prévention et la préparation à la COVID-19 en se concentrant sur la mise en place d'installations de quarantaine et d'isolement et en évaluant les conséquences socio-économiques de la COVID-19 sur les ménages et les industries touchées aux Tokélaou. L'évaluation est basée sur une enquête qui porte sur les trois atolls (Atafu, Fakaofo et Nukunonu) et un échantillon de 200 ménages et 20 entreprises.

58. Il est ressorti de l'évaluation des conséquences socio-économiques que la COVID-19 avait eu une incidence sur la sécurité alimentaire, l'éducation et l'accès aux soins de santé des ménages. La restriction continue des déplacements a limité le nombre d'envois de fournitures aux Tokélaou via Samoa, principal port d'entrée, ce qui a réduit l'approvisionnement en produits alimentaires de base, en produits d'hygiène, en équipements de protection individuelle et en produits de première nécessité. On a observé une hausse des prix des produits importés. En revanche, les répercussions constatées sur l'emploi et le niveau de revenu des ménages étaient très limitées. En ce qui concerne les soins de santé, l'évaluation a révélé que la pandémie avait nuit à la capacité des Tokélaouans à accéder à des traitements médicaux à l'étranger, au Samoa et en Nouvelle-Zélande, en raison de l'état d'urgence en vigueur aux Tokélaou et au Samoa et de la fermeture des frontières dans ces deux endroits ainsi qu'en Nouvelle-Zélande. Toutefois, les services médicaux fournis sur place aux Tokélaou sont restés accessibles. L'évaluation a également confirmé que l'éducation a été fortement touchée, dans la mesure où plus de 70 % des élèves n'ont toujours pas accès à l'éducation en raison de la fermeture des écoles et d'un accès en ligne très limité aux Tokélaou.

59. En outre, l'évaluation des conséquences socio-économiques a indiqué que la pandémie avait eu une incidence majeure sur le milieu des affaires et le secteur privé tokélaouans, plus de 57 % des entreprises ayant connu une baisse d'activité (dont 18 % fortement touchées et 39 % modérément touchées). La plupart des entreprises se heurtent à des difficultés telles que la fluctuation des prix des fournitures et des sources d'approvisionnement (46 %), la perturbation des chaînes d'approvisionnement (42 %), la perturbation des réseaux de vente et de distribution (32 %) ainsi que la perte de marchés et de clients (10 %).

60. Le Gouvernement tokélaouan a réaffecté une partie de son budget à la modernisation et au réaménagement des bâtiments existants réservés à la quarantaine et à l'isolement. Avec le soutien financier du PNUD et de la Nouvelle-Zélande et l'allocation du Gouvernement territorial, les Tokélaou ont pu accélérer la mise en place des installations d'isolement et de quarantaine dans chacun des trois atolls. En décembre 2020, les installations étaient prêtes à accueillir 104 rapatriés australiens, fidjiens, néo-zélandais et samoans, dont 55 % de femmes, placés en quarantaine. Parmi les installations réaménagées qui ont été modernisées et rénovées figurent des bâtiments scolaires et des centres communautaires pour les femmes, qui retrouveront leur usage initial lorsque la pandémie de COVID-19 sera terminée.

61. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le PNUD ont soutenu conjointement les activités de développement des capacités, le PNUD ayant fourni aux agents de santé tokélaouans une formation à la prise en charge des cas de COVID-19, et le FUNAP ayant mis l'accent sur la fourniture continue de services essentiels tenant compte des questions de genre, tels que la santé sexuelle et procréative des femmes et des filles. Au total, 20 agents de santé, dont 14 femmes (70 %), ont été formés.

2. Caraïbes

62. À Anguilla, aux Îles Vierges britanniques et à Montserrat, le PNUD a réalisé, en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et ONU-Femmes, des évaluations humaines et économiques des conséquences de la pandémie de COVID-19 sur les groupes les plus vulnérables et les pertes de revenus pour les microentreprises et petites et moyennes entreprises et le secteur informel, qui emploient une grande partie des femmes.

63. À Anguilla, le PNUD a produit, en collaboration avec des partenaires du système des Nations Unies, un rapport d'évaluation qui présente la modélisation d'une série

d'incidences possibles, compte tenu notamment des questions de genre, et dans lequel figure un ensemble de propositions de lignes de conduite à adopter sur les plans budgétaire, économique et social en vue d'accélérer le relèvement après la pandémie de COVID-19. Il recommande de renforcer les investissements dans la protection sociale, les garanties gouvernementales à l'appui des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et la création d'un centre d'accueil pour les victimes de la violence fondée sur le genre, autant de mesures essentielles pour faire face aux répercussions sociales et économiques de la pandémie.

64. Dans une évaluation réalisée aux Îles Vierges britanniques, il est recommandé d'augmenter temporairement les revenus, de soutenir les petites entreprises afin de préserver les moyens de subsistance et de mettre en œuvre des transferts rapides de permis de travail en vue de réduire l'émigration. À plus long terme, il est proposé d'effectuer une évaluation rigoureuse de la pauvreté afin d'éclairer la conception et la mise en œuvre d'un programme d'aide publique élargi tenant compte de la dimension de genre. Au cours du second semestre de 2020, le PNUD a facilité un programme de soutien SURGE axé sur le renforcement des capacités nationales en matière de prise de décision fondée sur des données. L'initiative a porté sur l'élaboration et la mise en place opérationnelle d'un modèle de prévision macroéconomique qui permet au gouvernement de mener des analyses dynamiques d'impact et de scénario pour définir les impacts que pourraient avoir les catastrophes naturelles, les crises épidémiologiques ou d'autres chocs sur divers secteurs et groupes vulnérables, notamment les femmes.

65. En outre, la base de données COVID-19 Global Gender Response Tracker du PNUD et d'ONU-Femmes vise à surveiller et à analyser les mesures de politique générale sous l'angle du genre dans 206 pays et territoires. Elle a notamment permis de constater que Montserrat avait introduit une « disposition de congé discrétionnaire » qui donnait aux employés le temps et la souplesse nécessaires pour trouver d'autres solutions de garde d'enfants. Pendant cette « période de présence souple », les chefs de service peuvent accorder à leurs travailleurs des congés payés supplémentaires pour remplir des obligations personnelles liées à la garde des enfants.

F. Programme des Nations Unies pour l'environnement

66. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a fourni les informations ci-après.

67. En 2020, dans le cadre du Programme pour l'environnement des Caraïbes qu'il a mis en place, le PNUE a produit un rapport intitulé « The State of Nearshore Marine Habitats in the Wider Caribbean »⁶. Le rapport vise à donner un appui au sous-programme sur les zones et la vie sauvage spécialement protégées ainsi que les grands écosystèmes marins des Caraïbes et de la plateforme Nord du Brésil (CLME+), l'accent étant mis sur trois habitats caractéristiques des écosystèmes côtiers de la région des Caraïbes, dont les territoires non autonomes concernés, à savoir les récifs de corail, les forêts de mangrove et les herbiers de phanérogames marines. Il donne une description de l'état et des tendances de ces habitats, présente les facteurs de changement et les pressions, fournit un résumé des mesures visant à lutter contre ces pressions, expose les lacunes en matière d'intervention et les nouveaux défis et présente les mesures proposées pour améliorer la gestion des habitats cibles. Le rapport fournit également des informations générales et un cadre contextuel à l'appui de l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action régionaux pour la conservation

⁶ Disponible à l'adresse suivante : www.icriforum.org/wp-content/uploads/2021/02/SOMH15.4.2020-en.pdf.

des habitats des récifs de corail, des mangroves et des herbiers marins dans la région des Caraïbes. La stratégie et le plan d'action régionaux seront présentés lors de la onzième réunion des parties contractantes au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées qui se tiendra en 2021.

G. Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

68. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a fourni les informations ci-après.

1. Drogues

69. L'ONUDC fournit une assistance technique au personnel chargé du contrôle des frontières, de l'application des lois et de la santé dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes afin de renforcer l'ensemble des services de police scientifique disponibles sur place, notamment :

a) Équipement et formation spécialisée pour les unités chargées de la lutte contre les stupéfiants et les opérations des groupes criminels organisés internationaux, en particulier ceux qui sont impliqués dans le trafic de stupéfiants et qui utilisent les territoires comme points de transbordement pour le trafic maritime de stupéfiants et de précurseurs. Il s'agit notamment de nouvelles substances très puissantes qui pourraient à terme infiltrer les marchés locaux des territoires.

b) Renforcement de la formation des services de police scientifique concernés à l'utilisation de matériel mobile de test pour la prise de décisions fondées sur des données probantes sur le terrain, les procédures de manipulation sûre des substances toxiques et les risques sanitaires des drogues.

70. Les territoires non autonomes manquent généralement de données relatives aux drogues, tant du côté de l'offre que de la demande. La seule exception concerne Gibraltar, qui a adressé à l'ONUDC une réponse complète à son questionnaire destiné au rapport annuel pour 2019, indiquant des saisies importantes de résine de cannabis pour cette année-là (plus de 3 tonnes).

71. Au cours de la dernière décennie, les territoires ayant communiqué des données sur les saisies de drogues au moyen de la plateforme de surveillance des drogues de l'ONUDC sont les Bermudes (principalement des saisies de cocaïne et de cannabis, mais aussi d'héroïne), les Îles Vierges britanniques (dont 2,3 tonnes de cocaïne saisies en novembre 2020), les Îles Vierges américaines (dont 4,6 kg de cocaïne saisis en juillet 2020), la Nouvelle-Calédonie (dont 1,5 tonne de cocaïne saisie au large de la Nouvelle-Calédonie en juillet 2017) et la Polynésie française (600 kg de cocaïne saisis à Tahiti en décembre 2016).

2. Homicides

72. Les données sur les homicides dans les territoires non autonomes restent assez limitées. Les données disponibles indiquent que le taux de féminicides dans les territoires non autonomes est faible, et nettement inférieur au taux d'hommes victimes d'homicides. Toutefois, on observe des écarts d'un territoire à l'autre. Compte tenu de la rareté des données chronologiques sur les féminicides, seuls quelques exemples peuvent être fournis pour donner un aperçu de la situation en matière de violence mortelle à l'égard des femmes.

73. À Montserrat, aucun féminicide volontaire n'a été enregistré entre 1995 et 2006, tandis qu'on observe des écarts dans les territoires où l'on dispose de séries chronologiques plus complètes et plus récentes. Aux Bermudes, le taux de féminicide

était de 6 pour 100 000 femmes en 2011. En 2017, aucune femme n'a été victime de féminicide tandis que 17 hommes ont été victimes d'homicides. Les données des séries chronologiques qui portent sur la période allant de 2010 à 2017 montrent que toute augmentation du taux annuel de féminicide au-dessus de zéro est imputable à des actes de violence relativement rares, à savoir 1 à 2 meurtres volontaires par an. Dans les Îles Vierges américaines, un niveau record d'environ 12 victimes pour 100 000 femmes a été enregistré en 2010. En 2012, le taux de féminicides dans ce territoire était environ 27 fois inférieur au taux d'hommes victimes d'homicides, qui s'élevait à 99,2 pour 100 000 habitants pour les hommes et à 3,6 pour les femmes. Dans d'autres territoires non autonomes, comme les Îles Caïmanes et les Îles Turques et Caïques, aucun féminicide volontaire n'a été enregistré en 2014.

74. La faible taille de la population de ces territoires explique en grande partie les écarts géographiques et temporels du taux d'homicide enregistré par les autorités. Par conséquent, des actes violents isolés peuvent facilement venir gonfler le taux annuel d'homicides. Compte tenu des capacités limitées des autorités, les causes de décès sont peu répertoriées. Par conséquent, aucune donnée sur les homicides ventilée par relation entre les victimes et les auteurs n'est disponible, ce qui ne permet pas d'établir la part des féminicides perpétrés dans la sphère domestique et dans d'autres contextes. De plus, comme certaines populations des territoires non autonomes sont assez isolées, on ne peut exclure que les homicides déclarés ne reflètent pas les chiffres réels.

3. Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption

75. L'ONUDC est le dépositaire de la Convention des Nations Unies contre la corruption, le seul instrument universel juridiquement contraignant dans ce domaine. Le Mécanisme d'examen de l'application de la Convention est un processus d'examen par les pairs qui aide les États parties à mettre en œuvre la Convention de manière efficace.

76. En 2019, le Gouvernement des Bermudes a officiellement annoncé, par la voix du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, qu'il était prêt à participer au Mécanisme et à se soumettre à l'examen de l'application des chapitres II à V de la Convention. L'examen en cours s'inscrit dans les premier et deuxième cycles d'examen du Royaume-Uni.

4. Criminalité transnationale organisée

77. L'ONUDC aide les autorités de la région Amérique latine et Caraïbes à élaborer des méthodes d'intervention pour lutter contre la criminalité transnationale organisée en mer. Il fournit un appui aux autorités chargées de l'application des lois en mer, aux forces navales et à d'autres autorités chargées de lutter contre la criminalité maritime, notamment dans les domaines de l'immigration, du contrôle des frontières, de la pêche et de la justice.

78. L'ONUDC contribue au renforcement des capacités de lutte contre la criminalité transnationale organisée en intégrant les territoires non autonomes aux réseaux de communication et d'opérations aux niveaux régional et sous-régional et en utilisant la participation à distance pour renforcer leur inclusion dans les exercices de renforcement des capacités et le dialogue régional.

79. Dans le cadre du projet TRACK4TIP qu'il a mis en œuvre en Amérique latine et dans les Caraïbes en 2020, l'ONUDC a apporté son soutien aux autorités locales et aux organisations internationales et non gouvernementales chargées de détecter et de combattre la traite des personnes. Cette initiative a permis de mieux comprendre ce

phénomène et ses répercussions dans la région des Caraïbes. Compte tenu des manifestations transnationales de cette criminalité impliquant les pays d'origine, de transit et de destination, notamment les territoires non autonomes des Caraïbes, les efforts menés à Trinité-et-Tobago permettront de détecter rapidement et de combattre efficacement la traite des êtres humains dans la région.

H. Union postale universelle

80. L'Union postale universelle (UPU) a fourni les informations ci-après.

81. Organisation intergouvernementale à caractère technique et institution spécialisée des Nations Unies, l'UPU compte actuellement 192 pays membres, dont 190 États souverains.

82. Les dispositions pertinentes des Actes de l'Union s'appliquent à tous ces territoires, en ce qui concerne notamment le fonctionnement et la réglementation des services postaux internationaux et le respect des obligations découlant des Actes. Certains de ces territoires peuvent aussi tirer régulièrement profit de la coopération technique et d'autres projets de l'UPU.

83. En outre, l'UPU a constaté qu'un certain nombre de territoires avaient un opérateur désigné (c'est-à-dire l'entité gouvernementale ou non gouvernementale désignée officiellement par le pays membre pour assurer l'exploitation des services postaux internationaux et remplir les obligations y relatives découlant des Actes sur son territoire), comme Anguilla, les Bermudes, Gibraltar, les Îles Caïmanes, les Îles Falkland (Malvinas)¹, les Îles Turques et Caïques, les Îles Vierges britanniques, Montserrat, la Nouvelle-Calédonie et Sainte-Hélène.

84. Enfin, les territoires d'Anguilla, des Bermudes, de Gibraltar, des Îles Caïmanes, des Îles Turques et Caïques, des Îles Vierges britanniques, de Montserrat, de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française ont actuellement accès à un certain nombre d'outils informatiques et de services connexes fournis par l'UPU, à savoir son outil intégré de gestion du courrier international (Système postal international) et son système de déclaration en douane qui permet aux exploitants désignés et aux autorités douanières d'échanger des informations.